
Compte rendu du 7 juillet 2022 du GT national sur la réforme de la tarification des SSIAD

Le 07 juillet dernier, l'Uniopss a participé au GT national sur la réforme de la tarification des SSIAD. Ce GT était très attendu de tous car c'était l'occasion pour l'ATIH de présenter les résultats de la simulation des modèles de financement, après intégration des financements complémentaire (229 M€ sur 5 ans). L'objectif de la DGCS était que les fédérations à l'issu de ce GT puissent avoir tous les éléments à disposition pour indiquer clairement une préférence pour un modèle de financement.

I. Suite des travaux sur les simulations

a) Présentation d'un nouveau modèle de financement

Après un bref rappel des spécificités des trois modèles de financement (voir précédent CR), l'ATIH nous a présenté un nouveau modèle de financement : le modèle 4. Ce modèle de financement est né de la volonté de simplifier le modèle 3 jugé trop complexe compte tenu de sa répartition en 9 forfaits différents pour la dotation structure. Le modèle 4 intègre donc un seul forfait structure au lieu des 9 forfaits structures du modèle 3. C'est la seule différence entre les deux modèles. Ainsi le modèle 4 implique un forfait transport inclus dans la part structure et identique pour tous les SSIAD. Nous avons donc un modèle simplifié mais qui ne tiendra pas compte du territoire d'intervention des SSIAD pour la part liée au transport.

Après comparaison du modèle 3 et du modèle 4 on remarque des effets similaires (nombre et profil des SSIAD avec impact positif ou négatif).

b) Les effets des nouvelles mesures

Selon les simulations, la prise en compte des financements complémentaires a eu un impact positif sur les données des modèles de financement. Une simulation a été faite sur le modèle 4. Les résultats sont les suivants :

- Valeur des forfaits qui augmente de +13 %
- 12 % des SSIAD qui restent perdants
- Pas de caractéristiques spécifiques pour les SSIAD perdants
- Moins de SSIAD avec un effet négatif (on passe de 32 % à 6 %)
- Plus de SSIAD avec un effet positif (on passe de 39 % à 75 %)

Pour rappel concernant les SSIAD perdants, un gel des dotations sera fait sur 2 ans pour que les SSIAD ne voient pas leurs dotations baisser les premières années.

II. Modalités du recueil Pérenne

Nous avons assisté à une présentation du Système d'information qui sera déployé par la CNSA dans le cadre de la réforme des SSIAD. Il regroupera les différents SI autour d'une infrastructure commune. Il ne s'agit de la création d'un nouveau SI mais plutôt de l'intégration d'un nouveau flux de données à SIDOBA. Il aura pour objectif de fiabiliser les données déclarées et de collecter les données nécessaires au financement des services.

Il devrait être opérationnel dans le courant du second trimestre 2023 et devrait être inter opérable avec les grands logiciels métiers des SSIAD.

Pour le recueil des données deux possibilités sont présentées :

- Option 1 coupe : Elle permettra de limiter les données à saisir mais ne sera pas représentative de l'activité annuelle
- Option 2 recueil à l'activité annuelle totale : elle permettra la transmission d'informations représentatives de l'activité du SSIAD et nécessitera par conséquent une charge de travail plus importante pour les SSIAD. Le sujet de l'interopérabilité des logiciels pourrait se poser aussi.

L'option du recueil de l'activité annuelle totale est celle qui a été choisie à l'unanimité par les associations présentes.

Il nous a été demandé de nous positionner sur l'utilisation du GIR évalué par les CD. Deux options nous ont été proposées :

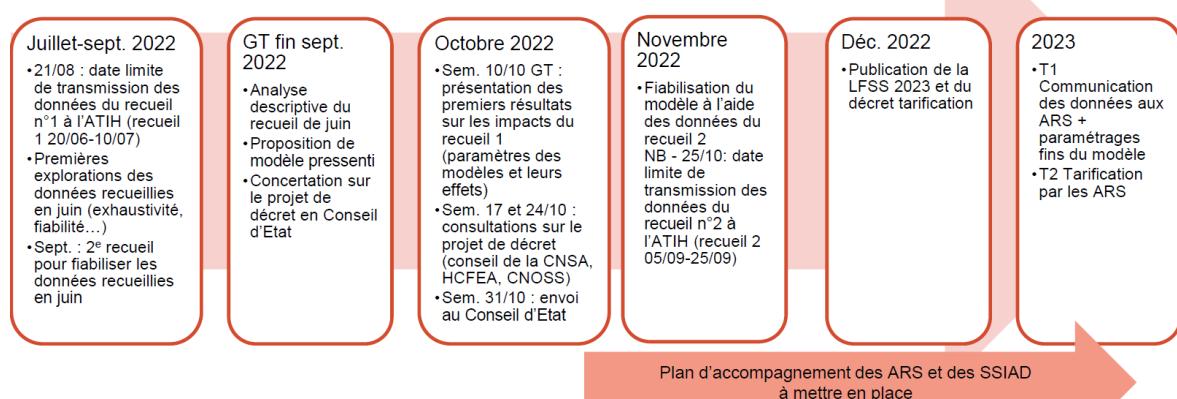
- Option 1 à des fins de comparaisons uniquement
- Option 2 prise en compte du GIR CD dans l'équation tarifaire

Aucun véritable consensus n'a vraiment été trouvé sur cette question.

III. Calendrier de la suite des travaux

La DGCS nous a présenté son calendrier très contraint de la suite des travaux.

Calendrier de la suite des travaux



L'objectif est clairement de maintenir la mise en œuvre de la réforme pour janvier 2023. Un modèle du projet de décret nous sera proposé à la mi-septembre 2022.